

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES représenté par Martial ALVAREZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-002-10739/21/BM

■ **Approbation de l'avenant n°1 à l'accord-cadre de partenariat avec Aix Marseille Université pour la Cité de l'Innovation et des Savoirs relatif à sa prorogation et à la gestion des dépenses et recettes communes** 9778

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Co-initiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence et Aix Marseille Université (AMU), la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix Marseille (CISAM) a été créée courant 2018 dans l'immeuble emblématique du « Castel », situé au 61 boulevard des Dames à Marseille et inaugurée en mars 2019.

La singularité de la CISAM repose en premier lieu sur un partenariat fort établi entre acteurs publics et privés, partageant la même volonté de développer culture scientifique et innovation au service de l'essor économique du territoire. Ainsi, aux côtés d'AMU et de la Métropole, les groupes CMA CGM et L'Occitane ont choisi la Cité de l'Innovation pour implanter leurs filiales dédiées à l'incubation et l'accélération de startups innovantes. La Métropole Aix-Marseille-Provence permet l'installation au sein de la CISAM de structures dédiées aux starts-ups et entreprises innovantes.

La CISAM est aujourd'hui identifiée comme l'un des lieux pivots de l'écosystème d'innovation du territoire métropolitain. Elle accueille un continuum d'acteurs mobilisés pour accompagner les jeunes entreprises innovantes dans leur parcours d'innovation et de croissance, constituant ainsi :

- Un point d'entrée pour les dispositifs d'innovation, de création et d'accélération de start-ups à rayonnement international ;
- Un centre de diffusion de l'innovation auprès des partenaires du territoire métropolitain ;
- Un lieu de diffusion, d'échanges et de fertilisation croisée entre acteurs publics et privés.

Le partenariat entre ces quatre acteurs, membres fondateurs de la CISAM, se décline en deux

volets. Un volet immobilier, et un volet ayant trait au fonctionnement de la Cité, traduit à travers un accord cadre de partenariat approuvé lors de la séance du 24 octobre 2019 du Bureau de la Métropole.

L'avenant n°1 à cet accord-cadre de partenariat, objet de la présente délibération, permet :

- La prise en compte des recettes issues de la location du toit-terrasse de la CISAM, qui viendront alléger les charges versées par les partenaires à AMU.
- De proroger l'accord-cadre pour une durée de 3 ans.

Le toit-terrasse de l'immeuble du Castel est désormais disponible à la location par des tiers pour l'organisation d'événements dans un cadre remarquable. AMU, locataire principal et gestionnaire du site, assurera le suivi des dossiers (contact avec les tiers demandeurs, rédaction et suivi des dossiers de mise à disposition, facturation et encaissement des recettes). Les recettes générées par ces locations du toit-terrasse feront l'objet d'un reversement une fois par an à parts égales entre les 4 partenaires au projet (Métropole Aix-Marseille Provence, ZEBOX, L'Occitane Innovation Lab et AMU), déduction faite des frais de gestion de 8%. C'est le sens de la modification de l'article 4 de l'accord-cadre de partenariat proposée par l'avenant n°1.

Par ailleurs, l'avenant n°1, conformément aux dispositions de l'article 12 de l'accord-cadre de partenariat, permet également de proroger celui-ci pour une durée de trois ans, allant du 07/08/2021 au 06/08/2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La décision n° 18/282/D du 30 mai 2018 portant signature du bail commercial de sous-location avec Aix Marseille Université pour la location de bureaux au sein de l'immeuble Castel - 13002 Marseille.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère stratégique du projet de Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille en tant que lieu totem de l'écosystème de l'innovation dans la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à l'accord-cadre de partenariat ci-annexé.

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et tous les documents y afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont constatés au budget de la Métropole - chapitre 011 – natures 614 / 6228 - fonction 68.

Article 4 :

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Métropole - chapitre 75 – nature 752 - fonction 68.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE